

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Bureau communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 11 JUILLET 2024

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	11
PRESENTS	7
VOTANTS	8

CONVOCATION

Datée	du 05/07/24
Affichée	le 05/07/24

OBJET

Attribution aux particuliers des aides directes inscrites dans la convention de l'Opération Programmée d'Administration de l'Habitat (OPAH) de la CdC et de l'OPAH renouvellement Urbain (RU) sur le centre-ville de L'Aigle

L'an deux mil vingt-quatre, le onze juillet à dix-huit heures trente, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le 5 juillet 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur François BRIZARD a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Jean SELLIER
Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
François BRIZARD
Nathalie LENÔTRE
Jean-Luc BEAUFILS
Véronique HELLEUX

Pouvoir : Guy MARTEL a donné pouvoir à Jean SELLIER

Absents excusés : Serge DELAVALLEE, François CARBONELL,
Virginie VIOLET

Monsieur le Président, rappelle aux membres du Bureau que, lors de la séance du 19 mai 2022, le Conseil communautaire a validé le processus d'attribution et de versement des aides directes aux particuliers qui s'inscrivent dans le cadre des conventions OPAH CdC et OPAH RU à L'Aigle.

En effet, la CdC peut procéder au versement d'une subvention conformément aux conventions avec l'ANAH et le Département dès lors que les dossiers ont obtenu un accord de paiement de SOLIHA, et après validation de l'ANAH.

A ce jour, les dossiers de demande de paiement de la subvention CdC sont les suivants :

Commune	Adresse du projet	OPAH CDC ou OPAH RU	Nature de l'aide	Date courrier accord de principe ANAH	Montant subvention CdC
61300 St Ouen sur Iton	54 Allée du Buat	CDC	Précarité énergétique et sortie de passoire thermique	28/05/24	2 100,00 €
61300 L'AIGLE	17 rue Clémenceau	CDC	Précarité énergétique et sortie de passoire thermique	21/05/24	2 100,00 €
61300 Saint Michel Tuboeuf	5 rue de la Sablonnière	CDC	Précarité énergétique	30/04/24	1 600,00 €
61380 Moulins La Marche	Champ Poulain	CDC	Précarité énergétique et sortie de passoire thermique	24/05/24	2 100,00 €
61270 Les Aspres	17 rue du 1er octobre 1959	CDC	Autonomie	27/05/24	286,00 €
61300 L'Aigle	1 rue JB Biot	RU	Précarité énergétique et sortie de passoire thermique	05/06/24	1 700,00 €
61380 Moulins La Marche	28 rue Jean Gabin	CDC	Précarité énergétique et sortie de passoire thermique	02/05/24	2 100,00 €
Total					11 986,00 €

- Vu la délibération n°2020-12-10-218 du 10 décembre 2020 autorisant le Président à signer les conventions OPAH,
- Vu la délibération n°2021-04-15-107 du 15 avril 2021 attribuant le marché à l'opérateur en charge suivi-animation de l'OPAH classique sur la CdC et de l'OPAH renouvellement urbain à L'Aigle.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20240711-2024-07-11-162-DE
Date de transmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024

- Vu la délibération n°2022-05-19-118 du 19 mai 2022 validant le processus d'attribution et de versement des aides aux particuliers dans le cadre des OPAH et autorisant le Bureau Communautaire à attribuer ces aides.
- Considérant que la commission constituée de SOLIHA, du Président et des services de la CdC a émis un avis favorable le 25/06/2024 sur les aides indiquées dans le tableau récapitulatif ci-dessus.
- Considérant que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** aux particuliers mentionnés dans le tableau ci-annexé les aides directes inscrites dans la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire de la CdC et de l'OPAH Renouvellement Urbain (RU) sur le centre-ville de L'Aigle.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 12 JUL. 2024

Publié en ligne le

Certifié exécutoire 12 JUL. 2024

Le Président,
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20240711-2024-07-11-162-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024